

JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

VENDREDI 21 MAI 2021

Maison de l'avocat - Carsam 49 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

PROTECTION DE LA SANTE : QUAND LE TRAVAIL SE GRIPPE ?



Formation en ligne et en présentiel (max 50 participants sur place)

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

Syndicat des Avocats des France

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : saforg@orange.fr www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des Avocats de France et l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

PROTECTION DE LA SANTÉ : QUAND LE TRAVAIL SE GRIPPE ?

PROGRAMME

8h30-9h Accueil

9h-9h30 Allocution de bienvenue et introduction

Léa TALRICH, avocate au barreau de Marseille et Bénédicte ROLLIN, avocate au barreau de Paris et responsable de la commission sociale

Dr. Jean Michel STERDYNIAK, médecin du travail et secrétaire général du syndicat national des professionnels de la santé au travail

Médecins du travail : quelles sont les prescriptions ?

9h30-10h30 Protection collective de la santé : les piqures de rappel du médecin du travail

Cédric HEULIN, avocat au barreau de Marseille **Christian REVEST**, expert en santé, sécurité et conditions de travail

10h30-11h Débat

11h-12h30

Protection individuelle de la santé : le médecin du travail est-il apte ?

Meriem GHENIM, avocate au barreau de Seine-Saint-Denis

Dr. Jean Michel STERDYNIAK, médecin du travail et secrétaire général du syndicat national des professionnels de la santé au travail

12h30-13h Débat

La protection « DIRECCTE » de la santé

14h30-15h30 Les pouvoirs de la DREETS :

- Les mises en demeure de la DREETS : la protection par KO
- le contrôle des PSE : le dernier uppercut ?

Judith KRIVINE, avocate au barreau de Paris Savine BERNARD, avocate au barreau de Paris

15h30-16h Débat

16h00 Réunion de la commission sociale.

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de droit social

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit social.

Public visé et prérequis toute personne intéressée par le droit social : magistrats, avocats.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.



JOURNÉE DE FORMATION DROIT SOCIAL

PROTECTION DE LA SANTÉ : QUAND LE TRAVAIL SE GRIPPE ?

Maison de l'avocat – Carsam 49 rue Grignan – 13006 MARSEILLE

INSCRIPTION

Formation en ligne et en présentiel

(max 50 participants sur place)

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le mardi 18 mai 2021 <u>www.lesaf.org</u>

Tarifs:

Avocat adhérent SAF (y compris avocat honoraire) : 80€ TTC
Avocat préalablement inscrit au colloque pénal : 50€ TTC
Avocat non adhérent SAF : 100€ TTC

☐ Autre public, élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : six heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – http://www.fifpl.fr

Participation en présence :

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.

HÔTELS PROPOSÉS

à réserver directement par les participants

HÔTEL DU SUD

18, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél.: 04 91 54 38 50 Fax: 04 91 54 75 62

http://www.hoteldusud.com/

SOFITEL VIEUX PORT

36, boulevard Charles Livon -13007 Marseille

Tél.: 04 91 15 59 00

http://www.sofitel.com/fr/hotel-0542-sofitel-marseille-vieux-port/index.shtml

MERCURE BEAUVAU

4, rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél.: 04 91 54 91 00 Fax: 04 91 54 15 76

http://www.accorhotels.com/fr/hotel-1293-grand-hotel-beauvau-marseille-vieux-port-mgallery-

collection/index.shtml

HÔTEL ALIZÉ

35, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél.: 04 91 33 66 97 Fax: 04 91 54 80 06

http://www.alize-hotel.com/

TONIC HÔTEL

43, quai des Belges - 13001 Marseille

Tél.: 04 91 55 67 46 Fax: 04 91 55 67 56

http://www.tonic-hotel.com/

IBIS CENTRE BOURSE

62 rue Puvis Chavannes 13002 Marseille

Tél. 04 91 91 17 63

http://ibismarseillecentrebourse.h-rez.com/index_fr.html

HÔTEL CARRE VIEUX PORT

6 rue Beauvau - 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 02 33

http://www.hotel-carre-vieux-port.com/

EUROPE HÔTEL

12 rue Beauvau – 13001 Marseille

Tél. 04 91 33 65 64

http://www.europehotelmarseille.com/

HÔTEL DU PALAIS

26 rue Breteuil - 13006 Marseille

Tél. 04 91 37 78 86

http://www.hotel-palais-marseille.com